

Certificat sanitaire Concours départemental Prim'Holstein,
Baraqueville le 06 Mai 2012

Certificat sanitaire à présenter à l'arrivée des animaux le samedi 05 Mai 2012

Je soussigné

.....
Vétérinaire sanitaire à

Certifie que les animaux de l'espèce bovine dont les
(nombre d'animaux en toutes lettres)
signalements sont mentionnés au verso,
que M
demeurant à Numéro de cheptel
m'a présenté comme faisant partie de son exploitation.

1-Proviennent d'une exploitation :

A- Ne faisant pas l'objet de mesures de restriction de circulation,

B- Dont le cheptel bovin :

1-Est indemne depuis au moins 30 jours de toute maladie contagieuse de
l'espèce

2-Est reconnu « officiellement indemne » de tuberculose bovine,

3-Est reconnu « officiellement indemne » de brucellose,

4-Est reconnu « officiellement indemne » de leucose bovine enzootique,

5-En ce qui concerne l'IBR-IPV : est sous appellation ACERSA « indemne
A ».

2- Remplissent eux même les conditions suivantes :

A-Sont porteurs de l'identification pérenne,

B- Ne présentent aucun signe de maladie (en particulier d'IBR/IPV et de
paratuberculose), de teigne, de gale, les animaux ne présentent pas de
signes cliniques vis à vis de la FCO,

C-Ne sont pas porteurs de lésions d'hypoderme (varron)

D-Dépistage de l'IBR : présenter un résultat négatif à un test sérologique
sur un prélèvement de sang dans les 30 jours précédent la manifestation,

E-En ce qui concerne la BVD : tout animal n'est pas, à partir des résultats
d'analyses réalisées selon les méthodes de recherches agréées (cf :
référentiel national technique de garantie d'un animal non IPI), un animal
Infecté Permanent Immunotolérant (IPI). Cette recherche est à réaliser
seulement une fois dans la vie de l'animal.

Signalement des animaux

Numéro identification	Date Naissance	Catégorie G-VL-VT

Fait à
Le

Le Vétérinaire Sanitaire,
pour les points 2A,2B ,2C
(Signature et cachet)

Vu le

Le Directeur Départemental
De la Protection des
Populations,
Points 1A,1B 1,2,3,4
(Signature et cachet)

Vu le

Le Directeur du Groupement
De Défense Sanitaire,
Points 1B 5, 2D et 2E
(Signature et cachet)